

BAREME CP 100

COMMISSION PARITAIRE AUXILIAIRE POUR OUVRIERS

BARÈME AU 01-01-2026 INDEX 2 %

LE MONTANT HORAIRE REPRIS CI-DESSOUS SE RAPPORTE A UN HORAIRE DE TRAVAIL DE MAXIMUM **38** HEURES PAR SEMAINE

CATÉGORIE	AGE ET ANCIENNETÉ	POURCENTAGE	BRUT HORAIRE €
Catégorie 2	Ancienneté de 36 mois	/	13,0979
Catégorie 1	Au moins 18 ans	100 %	13,0816
	17 ans	74 %	9,6804
	≤ 16 ans	68 %	8,8955

ÉTUDIANT OU TRAVAILLEUR DANS UN REGIME DE FORMATION EN ALTERNANCE

AGE	POURCENTAGE	BRUT HORAIRE €
20	92 %	12,0351
19	86 %	11,2502
18	80 %	10,4653
17	74 %	9,6804
≤ 16	68 %	8,8955